Ville de Mornant



AIDE COMMUNALE À L'EXCELLENCE SPORTIVE ET CULTURELLE

RÈGLEMENT "PASSEPORT COMPÉTITION"

1- Contexte

La Commune de Mornant a instauré le "Passeport Junior" : une aide financière versée par le CCAS aux familles mornantaises dont les enfants sont scolarisés de la petite section de maternelle au CM2 et inscrits à une activité extra-scolaire sportive ou culturelle dans une association Mornantaise.

Pour aller plus loin dans son soutien aux jeunes et à la promotion de la pratique sportive et culturelle d'excellence, la commune souhaite expérimenter une nouvelle aide "le Passeport Compétition".

2- La proposition

Ce dispositif s'adresse aux **jeunes Mornantais scolarisés, étudiants ou en apprentissage** inscrits à une compétition officielle de reconnaissance **régionale, nationale ou internationale** dans un domaine sportif ou culturel :

- Sport individuel : régional / national / international
- Sport collectif: régional / national / international
- Evénement culturel : compétition avec une reconnaissance nationale ou internationale

Le calcul pour le versement aux familles est effectué en fonction du quotient familial et à l'euro près sur présentation de justificatifs en lien avec l'association.

Passeport Compétition Calcul à l'euro près				
Quotient familial CAF	Taux d'aide de la	Participation maximum de		
	Commune	la Commune		
QF ≤ 550	75 %	220 €		
551 ≤ QF ≤ 1000	75% ≥ participation ≥ 30%	50% 220 € ≥ plafond ≥ 140€		
1001 ≤ QF ≤ 1400	30% ≥ participation ≥ 15%	140 € ≥ plafond ≥ 80 €		
QF ≥ 1401	15 %	80 €		

Pour le calcul de la participation du CCAS, sont pris en compte :

- Les repas dans la limite de 2 repas par jour et de 10 € le repas
- L'hébergement dans la limite de 50 € la nuit petit déjeuner inclus
- Les frais d'inscription
- Le transport selon le calcul ci-dessous + péage

ou le forfait global demandé par l'association.

Tarif transport				
	Jusqu'à 2 000 km	Jusqu'à 10 000 km	Au-delà de 10 000 km	
5 CV et moins	0.31 €	0.25 €	0.18 €	
6 CV et 7 CV	0.39 €	0.32 €	0.23 €	
8 CV et plus	0.43 €	0.35 €	0.25 €	

Une commission est installée par le Président du CCAS. Elle est composée de 4 membres élus au conseil d'administration du CCAS.

Lors de la commission, chaque demande sera analysée individuellement. La commission étudiera la légitimité de la compétition et validera le calcul de l'aide.

Pour chaque demande, la commission émettra un avis :

- Favorable en précisant le montant de l'aide
- Défavorable en précisant le motif.

Le versement de l'aide par le CCAS sera effectif dans les 3 mois maximum suivant le dépôt du dossier complet.

Tous les bénéficiaires du dispositif « Passeport Compétition » entreront dans le dispositif de la solidarité réciproque.

Le bénéficiaire,

Renaud Pfeffer, Maire de Mornant Président du CCAS